

ok

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 4 DECEMBRE 1997**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 4 Décembre 1997 à 14 heures 30 dans la salle 312 du bâtiment des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur KRAS, Inspecteur Principal des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur DUEE, Chef de Bureau, représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur POYTEAU, Conseiller Principal de l'ANPE, représentant Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Madame DAVRIL, Enseignante
- Monsieur PERTEK, Enseignant
- Monsieur RAFIDIARIMANDA, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Mademoiselle BIENASSIS, Etudiante
- Monsieur GUEPIN, Etudiant
- Monsieur Philippe MOREAU, Etudiant
- Mademoiselle URBANIAK, Etudiante

- Mademoiselle DEVALLEZ, Attachée d'Administration, invitée

Avait donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GEORGES
- Monsieur CMIEL, Enseignant, à Monsieur RAFIDIARIMANDA

Etaient excusés :

- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur RIQUET, Conseiller Régional, représentant Madame la Présidente du Conseil Régional
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président de l'Université, chargé des ressources humaines
- Monsieur le Directeur du service commun chargé du développement de la formation continue

Monsieur GEORGES, Président du Conseil, ouvre la séance à 14 heures 30 et remercie les participants.

1) Examen du compte-rendu de la réunion du Conseil de l'IPAG du 19 Juin 1997.

Une erreur s'est glissée dans la présentation de la DBM de prélèvement sur les réserves, qui a pour objet d'utiliser une partie du résultat de l'exercice précédent (et non pas de l'exercice provisoire).

Sous réserve de cette modification, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 1997

Monsieur MOREAU fait état des résultats obtenus aux concours par les candidats préparés à l'IPAG, en précisant qu'ils ne sont pas exhaustifs. Les réussites aux concours de catégorie B sont plus nombreuses compte tenu de la grande difficulté des concours de catégorie A.

Il se félicite des résultats enregistrés au dernier concours interne des IRA (8 admissibles et 5 admis) et relativise la faiblesse des résultats du concours externe (3 admissibles et 2 admis) : pour la France entière, en effet, seuls 13 titulaires d'une Licence d'Administration Publique ont réussi le concours des IRA.

Monsieur GEORGES considère que les candidats bien préparés au concours interne ont toutes leurs chances. En revanche, le concours externe est beaucoup plus difficile puisque 30% des lauréats affectés à l'IRA de Lille lors de la rentrée 1997 sont issus des Instituts d'Etudes Politiques (le pourcentage est similaire dans les autres IRA). Cette proportion est inhabituelle et Monsieur GEORGES souligne que 63% des candidats issus des IEP réussissent le concours externe (4% des titulaires de la LAP et 3,6% des titulaires d'une Maîtrise de Droit).

Monsieur MOREAU présente les résultats globaux enregistrés durant la période Septembre 1996-Juillet 1997 aux différents concours, soit en tout 92 admissibles et 52 admis.

Dans cet ensemble, il distingue les résultats aux concours organisés par la Direction Générale des Impôts : 2 admissibles et 1 admis au concours d'Inspecteur, 4 admissibles et 2 admis au concours de Contrôleur. Il souligne surtout la réussite d'un candidat au concours du CNESSS, réussite d'autant plus méritoire que 95% des lauréats sont issus des IEP.

Les candidats de l'IPAG obtiennent des bons résultats à certains concours de catégorie B, tel celui de Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire : avec 13 admissibles et 6 admis, c'est une proportion très importante du nombre des postes offerts dans l'Académie de Lille. Au concours de Rédacteur Territorial, 6 candidats ont été admissibles et 4 ont été admis. Ces résultats lui paraissent honorables compte tenu du contexte actuel.

La rentrée 1998 est marquée par une légère progression des effectifs : 452 étudiants ou fonctionnaires sont inscrits à l'IPAG au lieu de 428 l'année dernière, soit une hausse de 5% alors que les effectifs globaux des étudiants inscrits à l'Université de Valenciennes sont en diminution. Monsieur MOREAU passe ensuite en revue chaque formation.

a) La Licence d'Administration Publique

La LAP a intéressé 467 candidats, parmi lesquels 283 ont été admis. Une sévère sélection a été instaurée dans la préparation non diplômante aux concours de catégorie A : si les titulaires d'une Maîtrise de Droit, d'Administration Economique et Sociale ou de Sciences Economiques ont tous été admis, 45 candidats ont été orientés vers la LAP. Au total, la Licence d'Administration Publique compte 199 inscrits (au lieu de 147 l'an dernier); cette augmentation importante correspond à une politique délibérée, motivée par des raisons financières, la LAP étant beaucoup mieux lotie en la matière que les autres formations.

On dénombre 21 Maîtrises (dont 8 de Sciences Economiques et 2 de Droit), 53 Licences, majoritairement des "littéraires" (13 Licences d'Histoire, 8 de Lettres Modernes) mais également 8 titulaires d'une Licence de Mathématiques et seulement 8 Licences de Droit, 40 DEUG (dont 14 de Droit, 13 d'Histoire, 7 d'AES); 41 DUT (25 "Gestion des Entreprises et des Administrations", 9 "Carrières Juridiques et Judiciaires", 7 "Techniques de Commercialisation"), 25 BTS (dont 8 "Comptabilité-Gestion"), 14 titulaires du Diplôme d'Administration Générale délivré par l'IPAG de Valenciennes, quelques inscrits d'origines

diverses et 2 agents publics admis au titre de la validation des acquis professionnels (dont 1 admissible au dernier concours interne des IRA).

Monsieur MOREAU souligne l'augmentation des étudiants relevant de la Formation Continue : 7 agents publics dont 2 bénéficiant d'un congé de formation, 10 demandeurs d'emploi dont 7 AFR, 11 salariés dont 1 étant en congé de formation.

Il déplore cependant que l'assiduité soit assez faible par rapport aux années antérieures (c'est peut-être une conséquence des orientations imposées en LAP).

b) La Préparation non diplômante aux concours externes de catégorie A.

127 candidatures ont été enregistrées parmi lesquelles 67 ont été retenues (soit guère plus de la moitié mais il faut tenir compte des réorientations en LAP). 48 étudiants se sont inscrits (45 l'année dernière).

Leur répartition par diplôme est la suivante : 22 Maîtrises (dont 14 de Droit), 23 Licences (dont 19 LAP qui prolongent leur préparation aux concours), 3 DESS ou DEA.

c) La Préparation aux Grands Concours Administratifs

Cette préparation connaît cette année un certain succès avec 80 retraits de dossier, 78 candidatures, 69 admissions, 45 inscriptions (au lieu de 29 l'année dernière, soit une augmentation très sensible). Les inscrits sont, en majorité, titulaires d'une Maîtrise : 31, dont 28 Maîtrises de Droit; on trouve également 3 diplômés de l'IEP de Lille, 5 titulaires d'une LAP, 6 DEA ou DESS.

La progression de l'effectif des inscrits dans cette formation masque cependant quelques disparités : réduction pour la préparation à l'ENM, engouement pour la préparation au concours du CNESSS, mais beaucoup d'étudiants ne se limitent pas à la préparation d'un seul concours.

d) Le Diplôme d'Administration Générale

Ce diplôme d'Université, qui prépare aux concours de catégorie B, a attiré 179 candidats. 109 d'entre eux ont été sélectionnés et 81 se sont inscrits, auxquels il faut ajouter 44 étudiants refusés en LAP et qui ont accepté une réorientation en DAG (la proposition avait été adressée à 127 étudiants). L'effectif global est donc de 125 inscrits, parmi lesquels on trouve 2 Maîtrises, 20 Licences (dont 16 ayant une formation littéraire), 24 DEUG (dont 7 littéraires et 10 scientifiques), 20 DUT (dont 9 GEA et 6 TC), 26 BTS, 33 inscrits non titulaires d'un Bac+2 (20 ont le "niveau Bac+2" parmi lesquels 6 "juristes" et 13 le "niveau première année d'études supérieures").

e) La Préparation aux concours internes

L'IPAG de Valenciennes, comme la plupart des IPAG, connaît une baisse sensible du nombre de fonctionnaires inscrits : 31. Les administrations les plus représentées sont l'Education Nationale, avec 11 agents dont 3 enseignants, la Santé Publique (6 agents), l'Intérieur (3), la Défense (3). Monsieur MOREAU relève l'absence de fonctionnaires de la Poste, de France Télécom et du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il semble que le vivier tende à s'épuiser en dépit des efforts d'information déployés en direction des administrations. Heureusement, 5 cadres des caisses de la Sécurité Sociale préparant le concours interne du CNESSS apportent une manne financière non négligeable.

Monsieur MOREAU évoque pour conclure le nombre satisfaisant des bourses de service public : 22 ont été accordées à l'IPAG de Valenciennes sur un total de 35 dans l'Académie de Lille.

Il souligne enfin la progression du niveau moyen des inscrits à l'IPAG : au total, 169 étudiants sont titulaires d'une Licence ou d'un diplôme plus élevé.

3) Informations relatives à la création de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG

L'ancienne Association a été dissoute car ses statuts étaient très inappropriés et ne mentionnaient même pas l'existence des IPAG. La Conférence qui lui a succédé est dirigée par le même Bureau, complété par l'élection d'un troisième Vice-Président, Monsieur Guy SIAT, Directeur de l'IPAG de Strasbourg. Xavier MOREAU reste Secrétaire Général de la Conférence.

4) Informations relatives au financement des IPAG

Le classement de la LAP parmi les formations fondamentales suscitait depuis longtemps les protestations des Directeurs des IPAG. En effet, le financement de la LAP était aligné sur celui de la Licence en Droit : la dotation, calculée sur la base de 7,2 heures complémentaires par étudiant, s'avérait très insuffisante compte tenu de l'importance de l'encadrement des étudiants en LAP. Monsieur MOREAU avait établi une note qui plaidait en faveur de la classification de la Licence parmi les formations professionnelles et qui avait été adressée par l'Association au Ministère.

Or, dernièrement, ce changement tant attendu s'est enfin produit et le résultat a dépassé toutes les espérances, puisque, désormais, les LAP sont alignées sur les diplômes des IEP : les crédits seront accordés sur la base de 21,1 heures par étudiant. Monsieur GOUSSEAU, Président de la Conférence, l'a appris de la bouche de Madame DEMICHEL à qui il faut attribuer cette amélioration et toutes les universités en ont officiellement été informées.

En outre, le principe du financement des formations non diplômantes est acquis même s'il se situe à un niveau nettement plus faible (5,8 heures par étudiant, soit la même classification que le DEUG de Droit).

En revanche, les restrictions très importantes de crédits subies par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique l'ont amenée à revoir à la baisse le financement de la préparation aux concours internes : 1900 F par fonctionnaire au lieu de 2500 F l'année dernière. Dans un premier temps la suppression avait même été envisagée; le maintien du financement a été obtenu à l'issue d'une entrevue du Bureau de la Conférence représenté par Jean-Louis GOUSSEAU et Xavier MOREAU avec Monsieur POCHARD, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique. Cette réduction intervient de surcroît dans un contexte de diminution du nombre de fonctionnaires et, de ce fait, la dotation globale est considérablement moins élevée, alors même que le coût de la formation est identique. Cependant, les décisions ne sont pas définitivement arrêtées et Monsieur BRES a d'ailleurs apporté un espoir à Toulouse, lors de la réunion des Directeurs d'IPAG et de CPAG. Le Bureau de la Conférence devrait être reçu fin Janvier afin de réétudier la question en fonction du nombre définitif des fonctionnaires inscrits dans les IPAG/CPAG et des crédits disponibles.

5) Examen du projet de budget provisoire de l'année 1998

Le budget est qualifié de "provisoire" puisque l'Université, ignorant le montant de la dotation ministérielle pour l'année à venir, a demandé à chaque Institut d'établir son budget initial sur la base de 85% des crédits de l'année dernière (et non plus 95% comme en 1997). Néanmoins, l'IPAG a pu inscrire en supplément le montant de la dotation forfaitaire qui finançait, jusqu'à cette année, les formations non diplômantes (200 000 F). En conséquence, la dotation provisoire de l'Université s'élève à 717 855 F.

Monsieur MOREAU examine alors les différentes recettes.

En Formation Initiale, les frais de dossiers sont estimés à 134 400 F et le financement par la FDEG de l'option "Préparation à l'ENM", dans le cadre de la Préparation aux grands concours, se monte à 43665 F. En Formation Continue, la subvention du Ministère de la Fonction Publique est en baisse (76000 F au lieu de 100 000 F), mais en définitive le budget "Formation Continue" dont dispose l'IPAG est comparable à celui de l'année dernière grâce à l'apport de diverses autres recettes : 10500 F de frais de dossiers, 62500 F correspondant à une subvention de la Région (pour 5 demandeurs d'emploi préparant les concours de catégorie B dans le cadre du DAG), 42000 F provenant de la signature de conventions conclues avec des organismes de Sécurité Sociale afin d'organiser une préparation au concours interne du CNESSS.

En revanche, en Formation Initiale, les recettes sont inférieures de 162 893 F à celles de l'année dernière. Cette réduction de recettes a été imputée sur deux postes de dépenses : les heures complémentaires d'enseignement (555 601 F) et les prestations internes (80560 F). Ces sommes sont donc fortement sous-estimées alors que les effectifs de l'IPAG sont en progression et que l'Université bénéficie, dès l'année 1998, d'une considérable augmentation des crédits finançant la Licence d'Administration Publique.

Le budget est adopté à l'unanimité, sous l'expresse réserve qu'il n'a qu'une nature purement provisoire et qu'il sera complété lorsque l'Université connaîtra le montant de la dotation globale de l'année.

6) Examen d'une proposition de subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG

Monsieur Philippe MOREAU, Président de l'Association des étudiants de l'IPAG, sollicite l'octroi d'une subvention au titre des projets que poursuit cette année l'Association (mettre en place un service multimédia pour favoriser l'accès des étudiants aux nouvelles technologies, organiser des manifestations et des voyages).

La proposition de reconduire la subvention habituelle de 5000 F est adoptée à l'unanimité, mais il est convenu qu'un rapport d'activité sera demandé aux responsables de l'Association lors du prochain Conseil.

7) Informations sur l'avant-projet de Maîtrise d'Administration Publique

Monsieur MOREAU précise que l'idée de créer cette Maîtrise a été suggérée par Madame DEMICHEL, Conseiller au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, lors de l'entretien qu'elle a accordé en Juillet dernier au Bureau de l'Association des Directeurs d'IPAG et de CPAG. Selon Madame DEMICHEL, un deuxième cycle n'aboutissant pas à une Maîtrise est menacé à terme, car les diplômés européens de second cycle seront sans doute délivrés au niveau Bac+4.

Le Bureau s'est réuni plusieurs fois afin d'examiner cette proposition et a finalement élaboré un avant-projet, justifié par deux arguments. D'une part, les étudiants éprouvent des difficultés pour préparer efficacement les concours de catégorie A en un an et préfèrent se présenter à des concours de catégorie B. En effet, le contenu pédagogique de la LAP s'avère trop lourd pour beaucoup d'étudiants, qui parviennent difficilement à acquérir en une seule année la formation requise dans les concours de catégorie A. Conçue à priori pour les titulaires d'un Bac+2 obtenu dans le cadre d'un cycle universitaire court, la LAP convient paradoxalement davantage aux titulaires d'un DEUG et surtout d'une Licence. D'autre part, certains concours exigent déjà des candidats la possession d'une Maîtrise (Commissaire de Police, concours d'accès à l'Ecole Nationale de la Magistrature, Administrateur de l'ANPE, concours européens et internationaux). Cette condition pourrait à terme être imposée dans tous les concours.

En outre, les étudiants actuellement inscrits dans la préparation non diplômante aux concours de catégorie A seraient très intéressés par une Maîtrise d'Administration Publique. Certains sont admis, actuellement, par équivalence, dans des maîtrises en droit ou en sciences politiques, mais ces maîtrises sont inadaptées à la préparation des concours administratifs.

L'avant-projet a reçu l'approbation de Madame DEMICHEL, avant d'être présenté à Monsieur KOROLITSKI, chargé de la Sous-Direction des Formations, et à Monsieur JACQUEMARD, Chef du Bureau des Formations en Droit, Sciences Economiques et Gestion, afin d'en examiner les aspects techniques. Malheureusement, l'administration centrale semble être en désaccord avec le Cabinet du Ministre. Monsieur KOROLITSKI et Monsieur JACQUEMARD ont multiplié les objections et affirmé qu'aucune décision n'avait été prise quant à la création d'une maîtrise d'administration publique. Informée, Madame DEMICHEL a confirmé son soutien au projet et suggéré la constitution d'un groupe de travail associant les Directeurs des IPAG et CPAG à l'administration centrale.

En pratique, l'arrêté du 30 Avril 1997 relatif aux DEUG Droit et aux licences et maîtrises du secteur Droit et Science Politique devrait être modifié pour y inclure la MAP, bien que cet arrêté soit critiquable dans la mesure où il a réintroduit la LAP dans ce secteur, alors qu'en 1985 un arrêté spécifique à cette formation avait été pris afin de sauvegarder sa spécificité.

8) Examen de la demande de réhabilitation de la LAP.

Le régime juridique de la LAP n'est pas actuellement clairement établi. En effet, l'arrêté du 9 Avril 1997 (la réforme BAYROU) instaure un nouveau système de contrôle des connaissances et crée des unités d'enseignement semestrielles capitalisables, avec une compensation quasi intégrale entre toutes les unités de chaque année.

Les Directeurs d'IPAG et de CPAG ont désapprouvé cette réforme et Monsieur MOREAU a rédigé une note, adressée au Ministère, pour dénoncer les effets pervers de l'arrêté, ses dispositions paraissant en effet inappropriées à l'esprit d'une préparation efficace aux concours. D'une part, la capitalisation inciterait les étudiants à ne pas travailler simultanément toutes leurs matières, ce qui est contraire aux exigences des concours. D'autre part, la réforme implique la fin de la distinction entre épreuves d'admissibilité et épreuves d'admission, que l'on retrouve pourtant dans tous les concours. Enfin, la répartition en 4 unités d'enseignement par semestre nécessite un découpage des disciplines très difficile à concevoir.

L'Association a reçu du Ministère une réponse signée par Monsieur KOROLITSKI, qui indique que les "points" évoqués dans la note de l'Association "sont sans objet" puisque l'arrêté du 11 Avril 1985, spécifique à la LAP, est toujours en vigueur. La LAP serait donc en-dehors du champ d'application de la réforme.

Mais des représentants du Ministère ont fait récemment des déclarations orales qui sèment la confusion : Monsieur JACQUEMARD aurait déclaré que la LAP est soumise à la capitalisation et à la compensation intégrale qui interdit l'admissibilité; seule la semestrialisation ne serait pas obligatoire; son adjointe, Madame LAFFARGUE, aurait affirmé, au contraire, que la réforme BAYROU ne s'applique pas du tout à la LAP.

Le Bureau de la Conférence a, de ce fait, adressé une télécopie à Monsieur KOROLITSKI, lui demandant d'intervenir auprès du Bureau des Formations en Droit, Sciences Economiques et Gestion, afin de faire prévaloir son interprétation et de confirmer, de toute urgence, son courrier antérieur. Or, le Ministère n'a pas, à ce jour, répondu à cette démarche.

Monsieur MOREAU a dès lors rédigé un projet de renouvellement de l'habilitation de la Licence qui maintient intégralement la maquette antérieure, ainsi qu'un règlement des études et des examens identique au précédent à deux exceptions près : la suppression de la sanction attachée à l'absence d'assiduité en conférence de méthode (article 2) et celle de l'exigence d'obtenir une moyenne de 8/20 aux épreuves d'admission.

Néanmoins, afin de parer à toute éventualité, Monsieur MOREAU a élaboré une maquette alternative qu'il présente au Conseil pour information.

Cette maquette prévoit 7 unités d'enseignement capitalisables, qui correspondent aux matières principales et sont annuelles, puisque même Monsieur JACQUEMARD estime que la semestrialisation ne s'applique pas à la LAP. L'échelle des coefficients, imposée par la réforme BAYROU, varie de 1 à 3 (au lieu de 1 à 4 dans l'ancien règlement). Les épreuves de la première session sont organisées sous forme d'un contrôle continu dans toutes les matières, à l'exception des Finances Publiques. Le Grand Oral comporte deux épreuves : la première est affectée du coefficient 1, le caractère solennel de la deuxième épreuve (deux enseignants composent alors le jury) est marqué par le coefficient 2.

Monsieur MOREAU n'est pas certain que le Ministère soit disposé à admettre que les unités d'enseignement ne comportent qu'une seule matière; mais, dans le cas contraire, on ne pourrait éviter de répartir artificiellement les disciplines en unités d'enseignement hétérogènes.

La demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la LAP dans sa maquette actuelle et le projet de règlement des études et des examens correspondant sont adoptés à l'unanimité.

9) Examen de la contribution de l'IPAG au projet d'établissement 1998-2001

Cette contribution justifie la demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la LAP ainsi que l'intérêt de l'habilitation éventuelle de la MAP.

Dans le volet relatif au patrimoine, Monsieur MOREAU souligne le montant dérisoire de la subvention d'équipement affectée à l'IPAG et réclame une forte augmentation.

L'aspect le plus original de la contribution est le programme de formation aux techniques d'information et de communication. L'objectif est d'obtenir des crédits afin d'initier les étudiants à l'informatique et aux nouvelles technologies de l'information ainsi que de les perfectionner à la maîtrise des langues vivantes et à celle des techniques d'expression orale.

A la demande de Monsieur MOREAU, le Conseil approuve à l'unanimité le principe de la création de la MAP, la formation figurant dans le projet d'établissement de l'Université.

10) Informations sur la LAP à distance

Monsieur MOREAU fait état de 178 inscrits dans cette formation pour la France entière. Ces étudiants bénéficient de 3 journées de regroupement dans l'année (compte non tenu des examens terminaux), dans l'un des 7 centres : Aix-en-Provence, Paris, Poitiers, Strasbourg, Toulouse, Valenciennes et Fort-de-France. A Valenciennes, 11 étudiants participeront aux séances de regroupement. Les étudiants admissibles devront se déplacer à Poitiers pour y subir les épreuves d'admission.

11) Questions diverses

Monsieur MOREAU informe les membres du Conseil que le Centre de documentation de l'IPAG sera transféré prochainement dans la salle 301, qui lui sera exclusivement réservée.

Par ailleurs, un projet de réhabilitation de la caserne Ronzier, d'ores et déjà abandonnée par l'armée, est à l'étude. Un des bâtiments est déjà occupé par le Restaurant Universitaire et par la Bibliothèque Universitaire; l'affectation du deuxième bâtiment n'est pas décidée mais Monsieur MOREAU a déjà fait valoir qu'il ne pouvait accepter l'installation éventuelle de l'IPAG dans ces locaux que si des amphithéâtres y étaient aménagés pour les cours magistraux, la division des activités de l'IPAG entre plusieurs sites étant absolument inenvisageable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEORGES lève la séance à 16h50.